Rapport du président du jury
Concours de rédacteur principal de 2ème classe – 2023

Ce rapport, établi à partir des observations, contributions des membres du jury du concours et de l'autorité organisatrice, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2023. Il s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à une prochaine session.

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise le concours de rédacteur principal de 2ème classe pour les collectivités et établissements publics territoriaux de la région Pays de la Loire.

La date d'organisation du concours est nationale. Les sujets sont également nationaux.

La périodicité d'organisation du concours est de 2 ans, en alternance avec les examens professionnels de rédacteur principal de 2ème classe (avancement de grade et promotion interne)

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	13 janvier 2023
Période d'inscription	du 7 février au 15 mars 2023
Date limite de dépôt des dossiers	23 mars 2023
Épreuves d'admissibilité	19 octobre 2023
Jury d'admissibilité	21 décembre 2023
Épreuves orales d'admission	du 8 au 12 janvier 2024
Jury d'admission	12 janvier 2024
Résultats admission	15 janvier 2024
Établissement de la liste d'aptitude	30 janvier 2024

LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

Collège des élus locaux

LEFEUVRE Sylvain	Conseiller municipal, Nort sur Erdre
LUQUIAU Charlotte	Conseillère départementale, Loire-Atlantique
PAVIZA Karine	Maire, Geneston
PHELIPEAU Brigitte	Adjointe au maire, Chantonnay
ROUAUD Damien	Adjoint au maire, Séné

Collège des fonctionnaires territoriaux

D'ADDARIO Mariline	Rédactrice principale de 1ère classe, Sainte Luce sur Loire et représentante du personnel à la CAP B du CDG 44
LE THIEC Lionel	Attaché principal, Directeur Général des Services, Saint Jean de Boiseau, **président du jury**
PECHÉ Emmanuel	Attaché principal, Directeur Général des Services, Les Sorinières, représentant du CNFPT
PETIT-ROUX Jean-Luc	Attaché hors classe, Directeur Général des Services , Communauté de Communes Sud Retz Atlantique
TIBERTI Frédéric	Attaché principal, Directeur Général des Services, Indre

Collège des personnalités qualifiées

DABURON Amélie	Responsable pôle Ressources, Divatte sur Loire
GOUINEAU Xavier	Responsable Cellule de gestion - développement culturel, Nantes Métropole, suppléant du président du jury
GRELIER Agathe	Cheffe de service ressources, Département de Loire-Atlantique
HUBERT Caroline	Responsable du service RH, Département de Loire-Atlantique
MORIN Anne	Responsable communication, Nort sur Erdre

NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Les postes ont été ouverts selon la répartition suivante :

Externe	Interne	3ème voie	Total
63	31	10	**104**

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau 5 (Bac+2),
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

Le concours interne est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux relevant de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1er janvier 2023).

Sont pris en compte les services effectués en qualité de non titulaire de droit public (contractuels…) ou de non titulaire de droit privé (CAE CUI, CEC, emplois jeunes…) réalisés dans un service public administratif.

Les candidats devaient également justifier être en poste à la clôture des inscriptions, soit au 23 mars 2023.

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins :

- d'une ou plusieurs activités professionnelles relevant de contrats de droit privé quelle qu'en soit la nature,
  ou
- d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
  ou
- d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de l'activité professionnelle exigée.
Enfin, l'article L325-7 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que la durée des activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L212-1 du Code Général de la Fonction Publique soient prises en compte pour l'accès au concours de rédacteur principal territorial de 2ème classe.

STATISTIQUES – ADMIS À CONCOURIR

Répartition des inscrits / admis à concourir

Externe		Interne		3ème concours		TOTAL	
Inscrits	Admis à concourir	Inscrits	Admis à concourir	Inscrits	Admis à concourir	Inscrits	Admis à concourir
325	299	361	327	61	57	**747**	**683**

Le nombre d'admis à concourir tient compte des annulations d'inscription et des dossiers refusés.

Profils des admis à concourir

Répartition des admis à concourir selon le sexe

Au global,

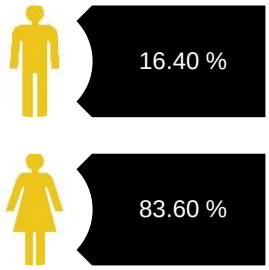

Par voie d'accès,

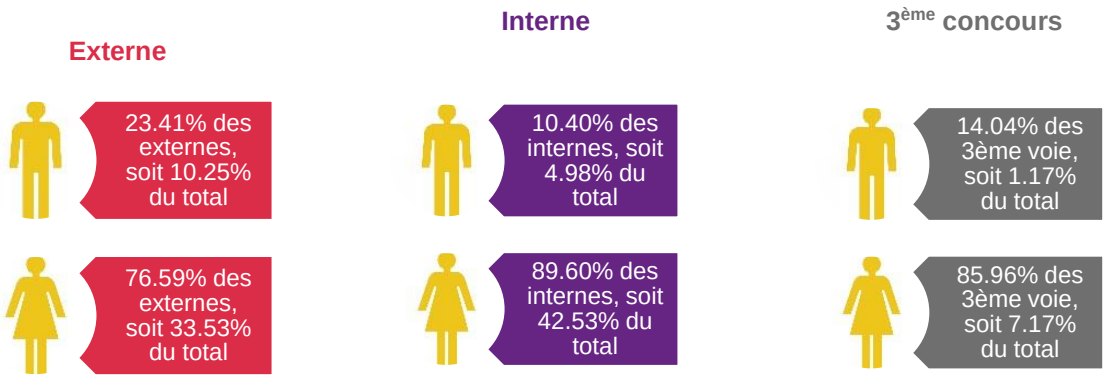

Répartition des admis à concourir selon l'âge

Au global,

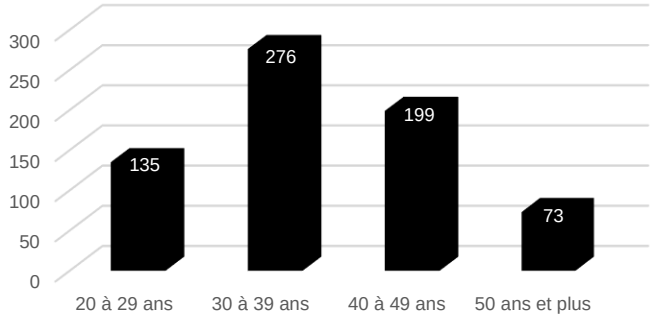

Moyenne d'âge : 38.03 ans

Par voie d'accès,

Externe

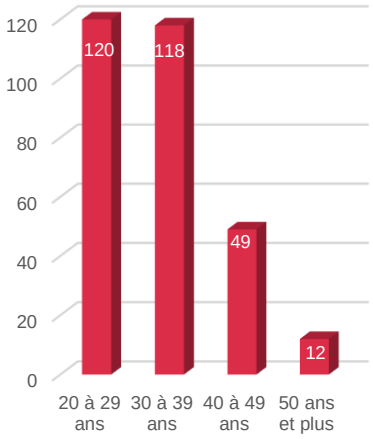

Moyenne d'âge : 33.32 ans

Interne

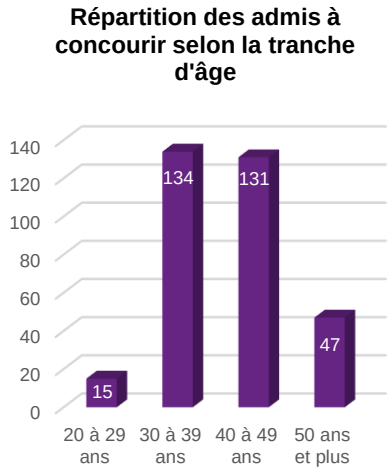

Moyenne d'âge : 41.41 ans

3ème concours

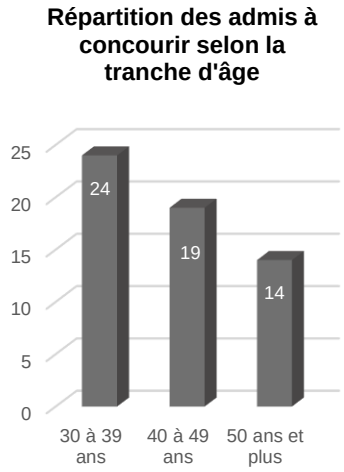

Moyenne d'âge : 43.39 ans

Répartition des admis à concourir selon les conditions d'inscription et niveaux de diplômes

Au global,

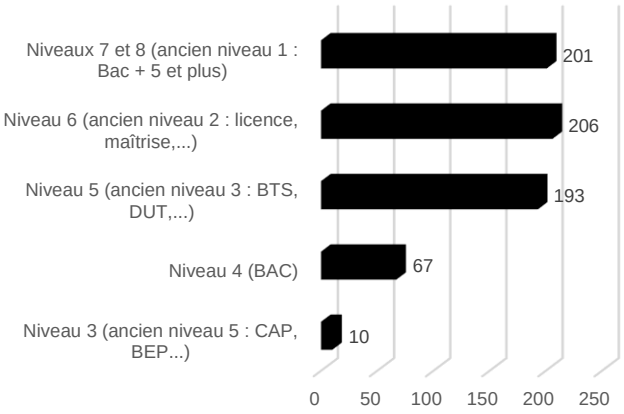

28.26% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5).
59.59% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme de niveau supérieur à celui requis en externe (niveau 5).

Par voie d'accès,

Externe

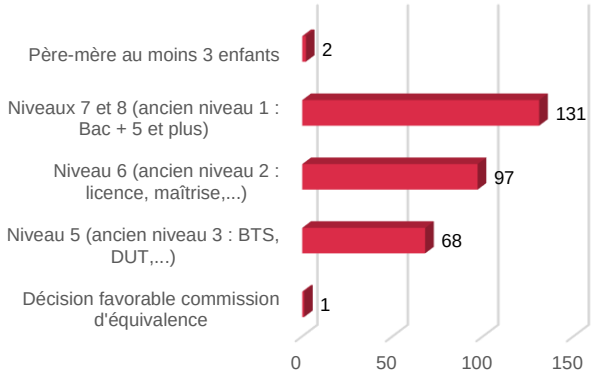

23.08% des admis à concourir en externe possèdent l'un des diplômes requis ou sont bénéficiaires d'une décision favorable de la commission d'équivalence.

76.25% admis à concourir en externe sont titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur à celui requis.

0.67% admis à concourir ont bénéficié de la dérogation accordée aux pères et mères d'au moins 3 enfants

Interne

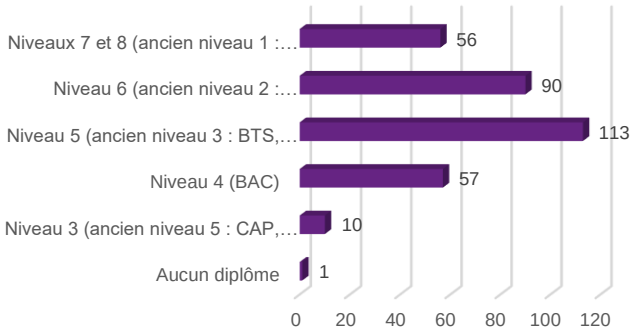

34.56% des admis à concourir en interne sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5), 44.65% détiennent un diplôme de niveau supérieur et 3.36 % un diplôme de niveau inférieur.

3ème concours

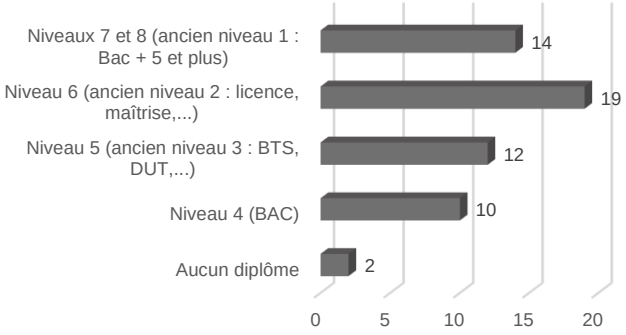

21.05 % des admis à concourir en 3ème concours sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5), et 57.89% détiennent un diplôme de niveau supérieur.

Répartition des admis à concourir selon le type d'employeur ou conditions d'inscription

Au global,	**Fonctionnaire territorial titulaire**	**63.64 %**
	Contractuel de droit public	22.25 %
	CDI secteur privé	3.07 %
	Étudiant	2.93 %
	Demandeur d'emploi	2.49 %
	CDD secteur privé	2.34 %
	Fonctionnaire d'État titulaire	2.05 %
	Fonctionnaire hospitalier titulaire	0.73 %

Par voie d'accès,

Externe

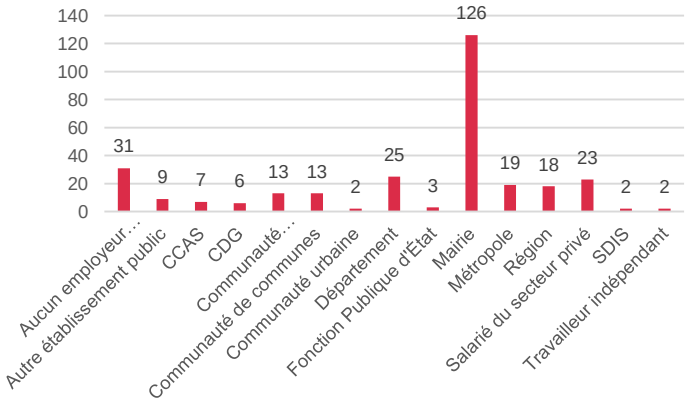

41.14% des admis à concourir en externe exercent déjà au sein de la fonction publique territoriale en qualité de titulaire.

39.13% des admis à concourir en externe sont contractuels dans la FPT, 10.70% exercent une activité dans le secteur privé, ou encore 6.69% sont étudiants, 4.68% demandeurs d'emplois

Interne

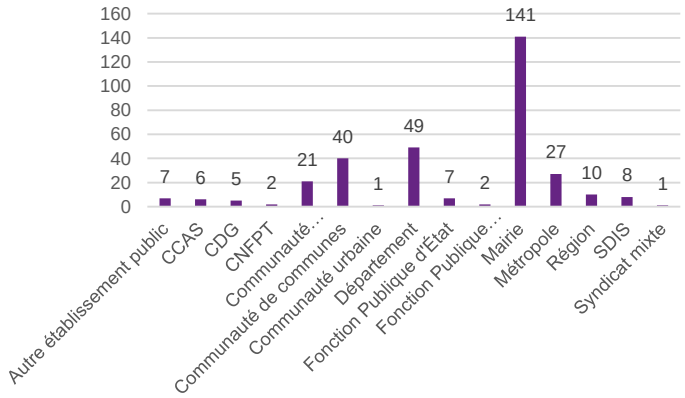

43.12% des admis à concourir en interne exercent dans une commune, 14.98% dans un département, 12.23% dans une communauté de communes.

91.13% sont déjà titulaires de la FPT, 4.59% sont contractuels, 4.28% exercent dans la fonction publique d'État ou hospitalière.

3ème concours

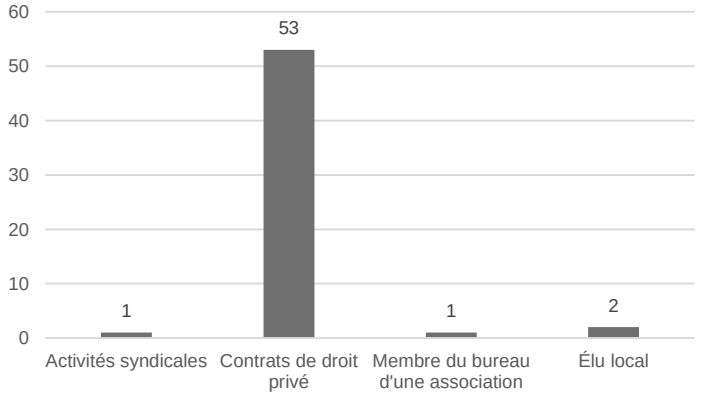

92.98% des admis à concourir en 3ème concours ont fait valoir des activités professionnelles dans le secteur privé

Répartition des admis à concourir selon l'origine géographique

Au global,

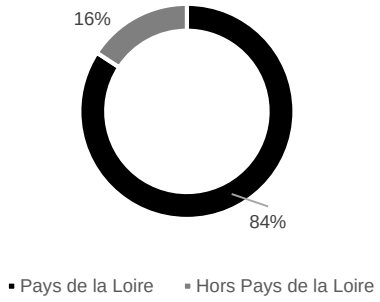

84.19 % des admis à concourir proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours. Les autres candidats sont originaires d'autres régions métropolitaines et d'Outre-Mer

Par voie d'accès,

Externe

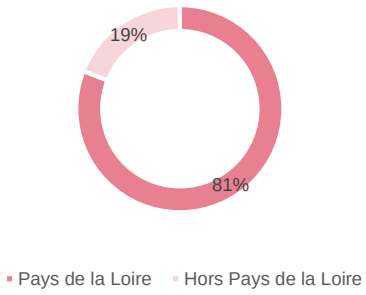

Interne

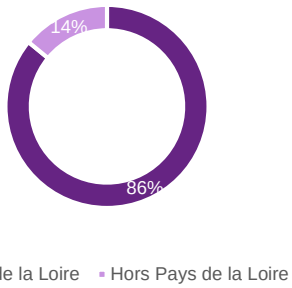

3ème concours

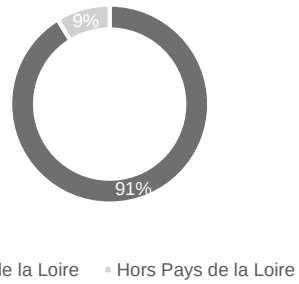

Taux d'absentéisme

Externe		Interne		3ème concours		TOTAL	
Présents	**Taux d'absentéisme**	**Présents**	**Taux d'absentéisme**	**Présents**	**Taux d'absentéisme**	**Présents**	**Taux d'absentéisme**
166	44.48 %	170	48.01 %	37	35.09 %	373	45.39 %

L'ADMISSIBILITÉ

Épreuves

Concours externe

1. Des réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales. (durée : 3h00 ; coefficient 1)

2. La rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3h00 ; coefficient 1)

Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session

REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE QUESTIONS EXTERNE

Sur le sujet

Un niveau de questions hétérogène :

Certaines renvoyaient directement au programme de droit public ou de finances publiques et ne présentaient pas de difficultés particulières pour des candidats préparés

À titre illustratif :

- la question 2 (4 points) relative à la part de la fiscalité dans les ressources des collectivités territoriales.
- la question 3 (4 points) portant sur le budget local : principes, dates et vote
- la question 5 (2 points) se rapportant au principe de séparation des juridictions administratives et judiciaires

D'autres questions plus actuelles ont été plus complexes à traiter par les candidats, en témoigne la présence de nombreux « hors sujet » comme :

- la question 4 (2 points) sur l'achat responsable dans le cadre de la commande publique
- la question 6 (2 points) en lien avec la protection des lanceurs d'alerte

Sur le niveau des candidats

- Les correcteurs ont relevé un manque de structuration des réponses (pas de plan formellement annoncé notamment) pour les questions appelant des développements.
- Nombreuses difficultés à ouvrir le sujet, à mettre en perspective, problématiser et dynamiser l'exposé.
- Au-delà de la restitution de connaissances, mettre en avant les points saillants du sujet, évoquer les problématiques qui peuvent en découler.

Manifestement, l'épreuve est insuffisamment préparée sérieusement, et d'indiscutables lacunes en orthographe et syntaxe sont relevées. Un réel décalage a été constaté entre le niveau général et ce que l'on peut attendre d'un rédacteur principal.

Concours interne Troisième concours

1. **La rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, **assorti de propositions opérationnelles.** *(durée : 3h00 ; coefficient 1)*

2. **Des réponses à une série de questions** portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat *(durée : 3h00 ; coefficient 1)*

Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session

REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE QUESTIONS INTERNE ET 3ÈME CONCOURS

Sur le sujet

Un niveau de questions pertinent qui recouvre bien le programme :

Certaines renvoyaient directement au programme de droit public ou de finances publiques et ne présentaient pas de difficultés particulières pour des candidats préparés

À titre illustratif :

- la question 2 (4 points) Les moyens d'action des collectivités territoriales en matière d'activité économique.
- la question 3 (4 points) portant sur Les dépenses obligatoires des collectivités territoriales
- la question 5 (2 points) se rapportant au principe de séparation des juridictions administratives et judiciaires

D'autres questions plus actuelles ont été plus complexes à traiter par les candidats, en témoigne la présence de nombreux « hors sujet » et de graves confusions comme :

- la question 1 (6 points) la laïcité et les services publics
- la question 6 (2 points) la refonte des instances du dialogue social
- ou encore la question 4 (2 points) les zones à faibles émissions mobilité (ZFE).

Sur cette dernière question, de nombreux candidats ont évoqué les mobilités professionnelles des fonctionnaires !

Sur le niveau des candidats

- Les candidats n'ont pas pris la mesure qu'une réponse structurée et détaillée était nécessaire sur certaines questions.
- De nombreuses réponses restent trop superficielles et mériteraient d'être approfondies. Les réponses n'abordent pas les points essentiels des sujets.
- Peu de candidats ont su problématiser un sujet, l'analyser et apporter des solutions.
- L'épreuve doit être mieux préparée car certaines questions étaient prévisibles, renvoyant à l'actualité récente.
- Les notions fondamentales de l'environnement professionnel et territorial doivent être connues (notamment les connaissances de base sur le champ de compétences des collectivités territoriales par exemple).
- Les correcteurs invitent les candidats à faire preuve de curiosité et à se tenir au fait des enjeux locaux et nationaux.

La qualité des copies est en total inadéquation avec le niveau de connaissances attendu sur ce type d'épreuve (et notamment en interne) la qualité des copies. Il faut également veiller à soigner l'orthographe et la syntaxe.

REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT (TOUTES VOIES)

Sur le sujet

Sujet pertinent reflétant l'actualité des collectivités. Les correcteurs l'ont qualifié d'accessible, sans réelles difficultés et relativement peu "technique".

Il pouvait ainsi convenir à des candidats non experts en ressources humaines et plus généralement à toute personne souhaitant intégrer ou évoluer dans la FPT.

Dossier complet de 27 pages avec des documents pertinents, compréhensibles et accessibles.

Sur le niveau des candidats

La méthodologie est globalement maîtrisée. Cependant, quelques points méritent une vigilance plus accrue :

- La synthèse ne fait souvent que survoler les points proposés sans réellement les développer.
- Les documents fournis ne sont pas suffisamment exploités.
- La partie propositions opérationnelles est souvent négligée et peu développée. Veiller à la gestion du temps pour y consacrer le temps nécessaire.
- Sur la 2ème partie (solutions opérationnelles), peu d'apports personnels, faisant appel à l'expérience administrative du candidat, qui sont pourtant recommandés dans la note de cadrage (« dépasser les informations du dossier pour dégager des propositions réalistes, adaptées. »).

Concours externe

Épreuve	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note *<5/20	Moyenne
Épreuve de questions De 0.25 à 15.88	7	18	24	26	29	**59** 35.54 %	7.13
Épreuve de rapport De 1.75 à 17.50	9	13	27	30	**50** 30.12 %	37	8.01
					MOYENNE GÉNÉRALE		**7.57**

Concours interne

Épreuve	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note *<5/20	Moyenne
Épreuve de questions De 0.00 à 14.63	1	11	16	25	42	**75** 44.12 %	6.10
Épreuve de rapport De 1.00 à 17.00	30	14	**43** 25.29 %	33	32	18	9.72
					MOYENNE GÉNÉRALE		**7.91**

Troisième concours

Épreuve	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note *<5/20	Moyenne
Épreuve de questions De 1.38 à 15.38	5	1	**10** 27.03 %	3	**10** 27.03 %	8	8.76
Épreuve de rapport De 5.13 à 16.88	4	8	**10** 27.03 %	**10** 27.03 %	5	0	10.71
					MOYENNE GÉNÉRALE		**9.74**

*** note éliminatoire**

Seuils d'admissibilité

Le jury s'est réuni 21 décembre 2023 et a fixé les seuils d'admissibilité suivants :

Externe			Interne			3ème concours		
Postes	Seuil	Admissibles	Postes	Seuil	Admissibles	Postes	Seuil	Admissibles
63	9.00	57	31	9.13	60	10	9.63	21

138 candidats ont été déclaré admissibles par le jury.

Profil des admissibles

Répartition des admissibles selon le sexe

Au global,

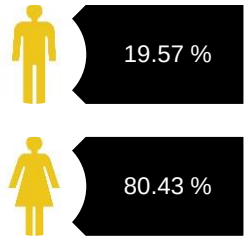

Selon la voie d'accès,

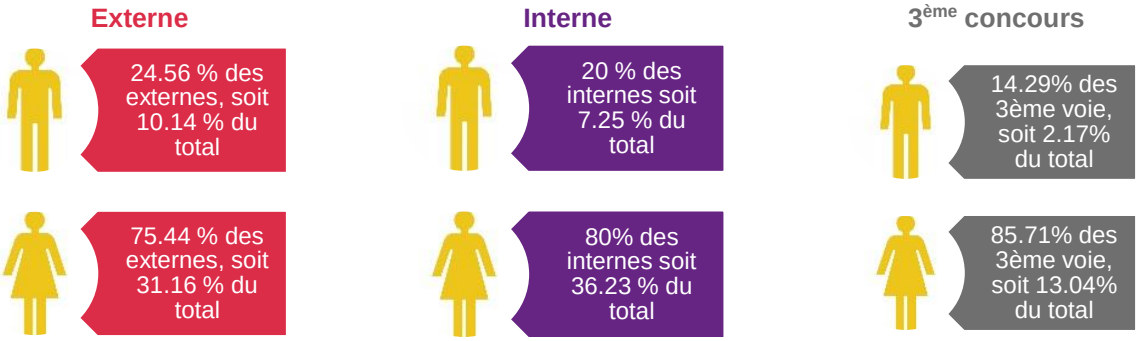

Répartition des admissibles selon l'âge

Au global,

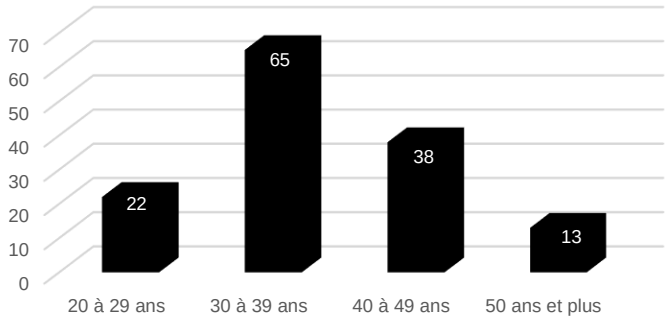

Moyenne d'âge : 37.95 ans

Externe

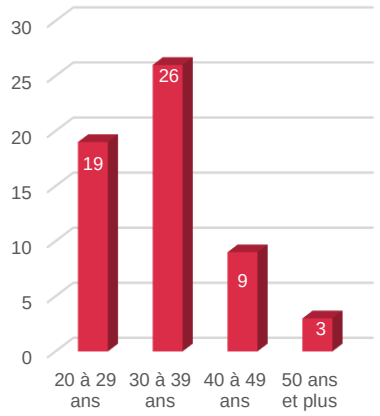

Moyenne d'âge : 34.01 ans

Interne

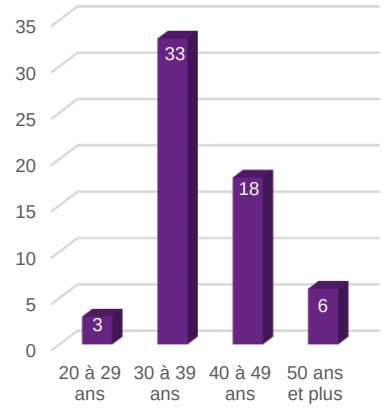

Moyenne d'âge : 39.69 ans

3ème concours

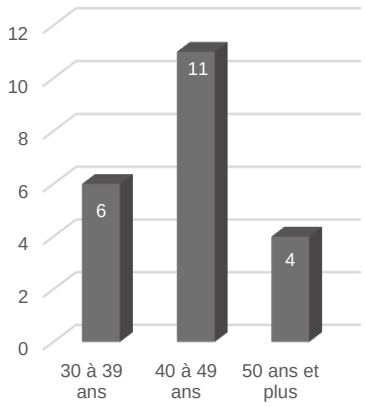

Moyenne d'âge : 43.68 ans

Répartition des admissibles selon les conditions d'inscription et niveaux de diplômes

Au global,

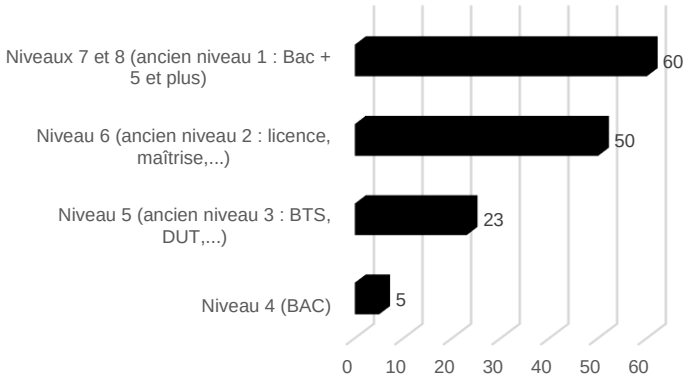

16.67% des admissibles sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5).
79.71% des admissibles sont titulaires d'un diplôme de niveau supérieur à celui requis en externe.

Selon les voies d'accès,

Externe

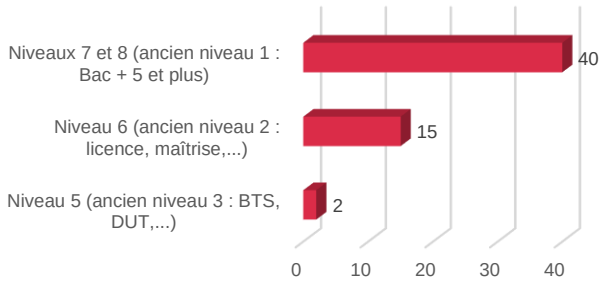

3.51 % des admissibles en externe possèdent l'un des diplômes requis ou sont bénéficiaires d'une décision favorable de la commission d'équivalence.

96.49% des admissibles en externe sont titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur à celui requis.

Interne

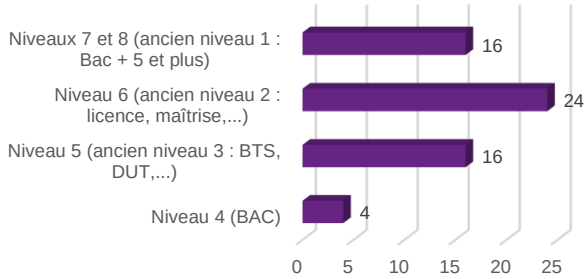

26.67% des admissibles en interne sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5), 66.67% détiennent un diplôme de niveau supérieur et 6.67% un diplôme de niveau inférieur.

3ème concours

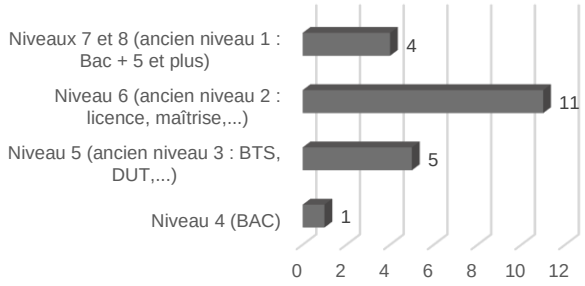

23.81% des admissibles en 3ème concours sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5), 71.43% détiennent un diplôme de niveau supérieur et 4.76% un diplôme de niveau inférieur.

Répartition des admissibles selon le type d'employeur ou conditions d'inscription

Au global,	**Fonctionnaire territorial titulaire**	**62.32 %**
	Contractuel de droit public	29.71 %
	CDI secteur privé	3.07 %
	CDD secteur privé	2.90 %
	Demandeur d'emploi	2.17 %
	Fonctionnaire hospitalier titulaire	1.45 %
	Étudiant	0.72 %

Selon la voie d'accès,

Externe

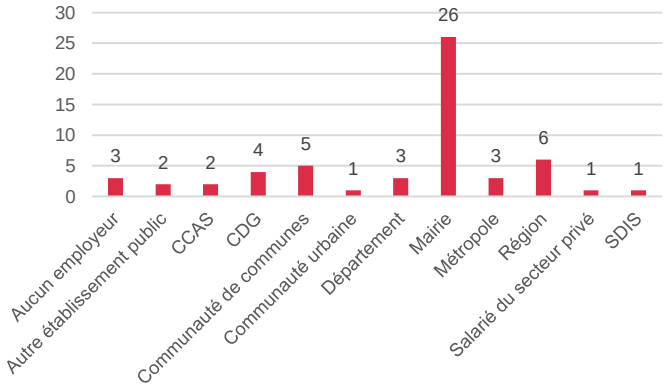

38.60% des admissibles en externe exercent déjà au sein de la fonction publique territoriale en qualité de titulaire.

52.63% des admissibles en externe sont contractuels dans la FPT, 5.26% sont étudiants ou demandeurs d'emplois et 3.51% exercent une activité dans le secteur privé.

Interne

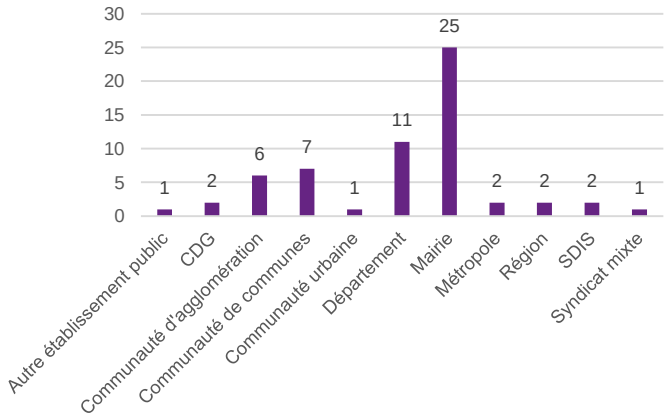

41.67% des admissibles en interne exercent dans une commune, 18.33% dans un département, 11.67% dans une communauté de communes.

88.33% sont déjà titulaires de la FPT, 8.33 % sont contractuels, 3.33% exercent dans la fonction publique hospitalière.

3ème concours

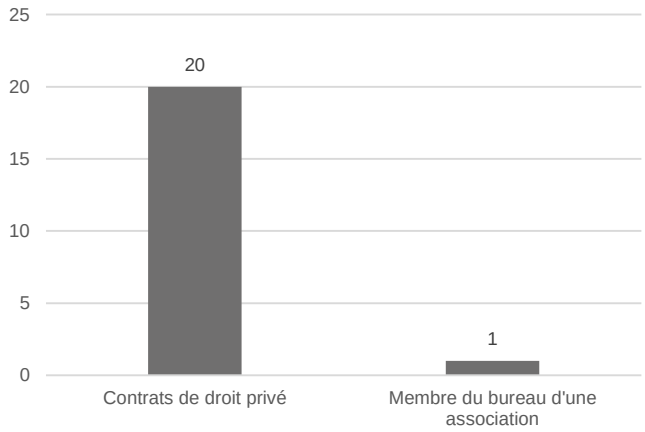

95.24% des admissibles en 3ème concours ont fait valoir des activités professionnelles dans le secteur privé.

Répartition des admissibles selon l'origine géographique

Au global,

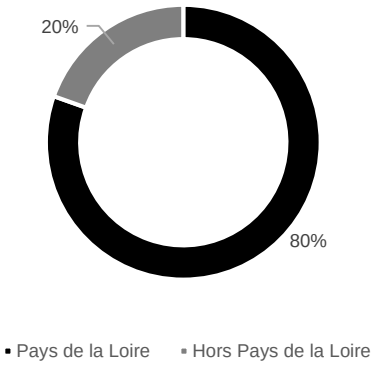

80.43 % des admissibles proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours.
Les autres candidats sont originaires d'autres régions métropolitaines et d'Outre-Mer.

Selon la voie d'accès,

Externe

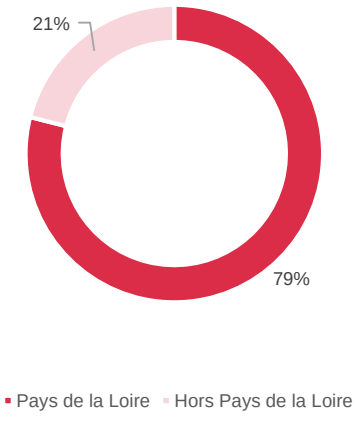

Interne

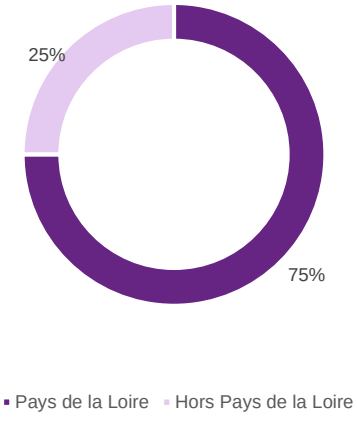

3ème concours

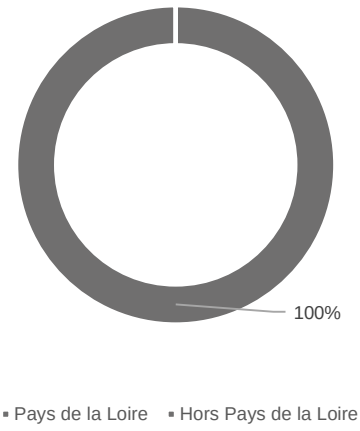

L'ADMISSION

Épreuve obligatoire

Concours externe

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.
(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Concours interne

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.
(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Troisième concours

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe.
(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Niveau des candidats

Voie	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note* <5/20	Moyenne
Externe De 4.50 à 19.00	**17** **29.82 %**	10	14	7	8	1	11.60
Interne De 6.00 à 19.00	**25** **41.67 %**	15	9	9	2	0	13.09
Troisième concours De 3.50 à 16.50	4	4	**8** **38.10 %**	1	2	2	10.79
					MOYENNE GÉNÉRALE		**11.83**

REMARQUES DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE

De manière générale, de nombreux candidats ont réussi cette épreuve orale (33.33 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20). Dans l'ensemble, les jurys de cette épreuve constatent que les exposés sont souvent travaillés et structurés et que les candidats adoptent une posture adaptée pour une large majorité.
Cependant, les examinateurs prodiguent utilement quelques conseils :

- Maîtriser les 5 minutes de présentation (gestion du temps, acquis de l'expérience, projet professionnel), et éviter un récit trop descriptif d'un CV chronologique.
- Être capable de développer et argumenter ses idées et ne pas se contenter de réponses succinctes et trop générales.
- Approfondir les connaissances de base de l'environnement professionnel et territorial (finances publiques, rôle des élus, principes du service public…).
- Travailler les différentes étapes de la conduite de projet et se les approprier pour être capable de répondre à des mises en situation proposées par les examinateurs.
- Se projeter en tant que potentiel manager. Même si les candidats n'encadrent pas actuellement, un rédacteur principal de 2ème classe peut être amené à assumer ces missions.

- Se préparer aux fonctions d'encadrant attendues sur ce grade. S'entrainer à des mises en situation, se documenter : le bon sens s'il est nécessaire n'est pas suffisant, il convient de savoir où trouver les ressources
- Démontrer des capacités d'adaptation au-delà du poste occupé et de la collectivité actuelle à laquelle on appartient.
- Faire montre de curiosité et être en veille sur les récentes actualités réglementaires et leurs impacts sur l'action publique locale.

Seuils d'admission

- Considérant que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Considérant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- Considérant que le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours (cf. le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013).

De plus, conformément au décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 (article 10) : « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 %, de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins ».

Le jury, réuni le 11 janvier 2024 a arrêté les seuils suivants :

Externe			Interne			3ème concours		
Postes	Seuil	Admis	Postes	Seuil	Admis	Postes	Seuil	Admis
63	10.17	44	31	11.00	45	10	11.25	12

101 candidats ont été déclaré admis par le jury.

Profil des admis

Répartition des admis selon le sexe

Au global,

Selon la voie d'accès,

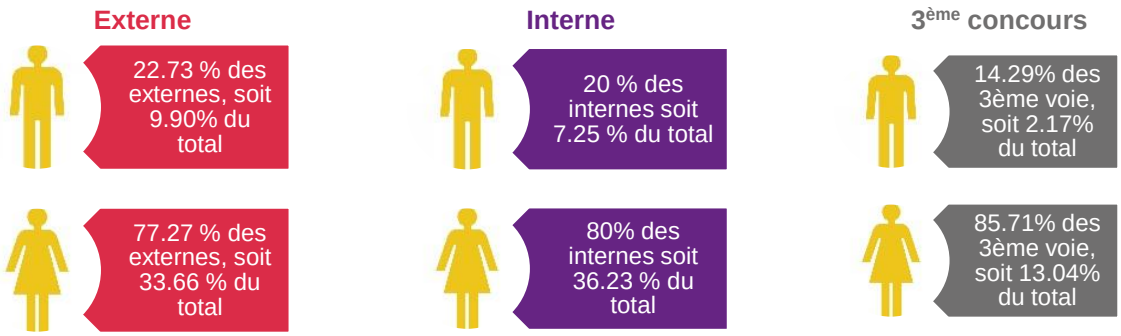

Répartition des admis selon l'âge

Au global,

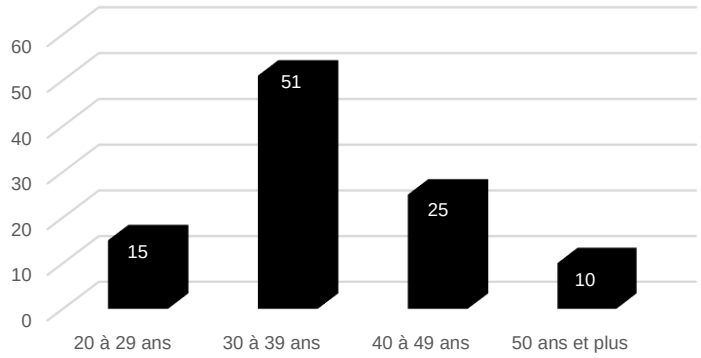

Moyenne d'âge : 37.85 ans

Selon la voie d'accès,

Externe

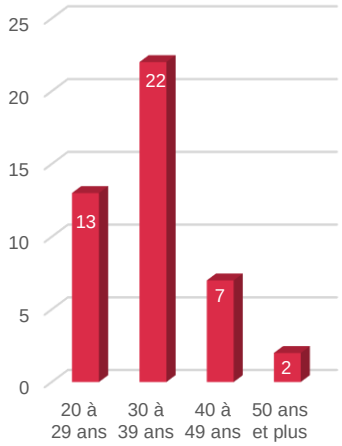

Moyenne d'âge : 34.20 ans

Interne

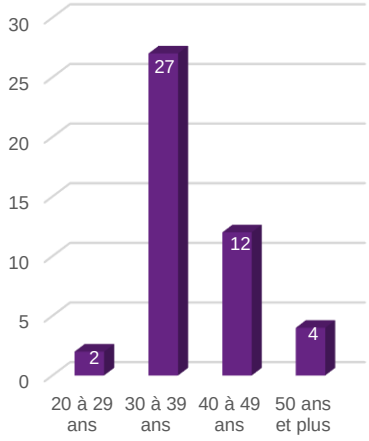

Moyenne d'âge : 39.26 ans

3ème concours

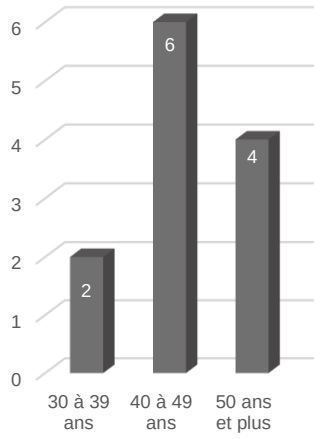

Moyenne d'âge : 45.89 ans

Répartition des admis selon les conditions d'inscription et niveaux de diplômes

Au global,

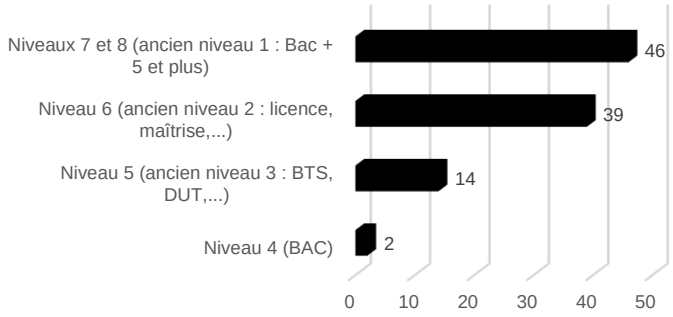

13.86% des admis sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5), 84.16% sont titulaires d'un diplôme de niveau supérieur et 1.98% un diplôme de niveau inférieur.

Selon la voie d'accès,

Externe

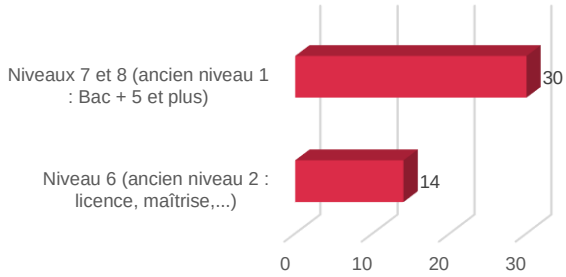

100 % des admis en externe sont titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur à celui requis (niveau 5).

Interne

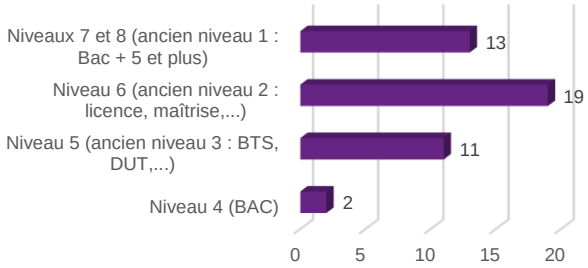

24.44% des admis en interne sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5), 71.11% détiennent un diplôme de niveau supérieur et 4.44% un diplôme de niveau inférieur.

3ème concours

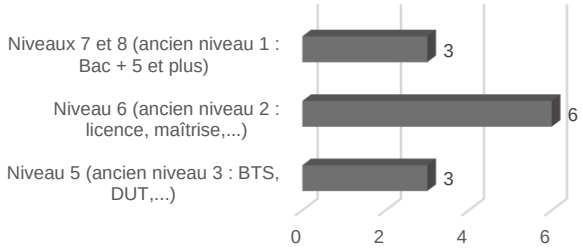

25.00% des admis en 3ème concours sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5), 75.00% détiennent un diplôme de niveau supérieur.

Répartition des admis selon le type d'employeur ou conditions d'inscription

Au global,

Fonctionnaire territorial titulaire	**65.35 %**
Contractuel de droit public	27.72 %
CDD secteur privé	2.90 %
Demandeur d'emploi	1.98 %
Fonctionnaire hospitalier titulaire	0.99 %
Étudiant	0.99 %
CDI secteur privé	0.99 %

Selon la voie d'accès,

Externe

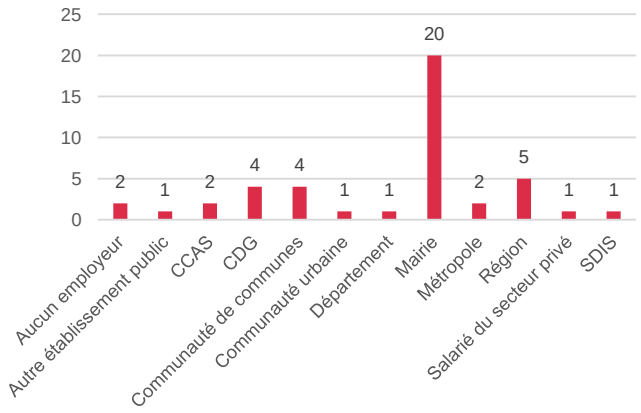

45.45% des admis en externe exercent déjà au sein de la fonction publique territoriale en qualité de titulaire.

45.45 % des admis en externe sont contractuels dans la FPT, 4.55% sont étudiants ou demandeurs d'emplois et 4.55% exercent une activité dans le secteur privé.

Interne

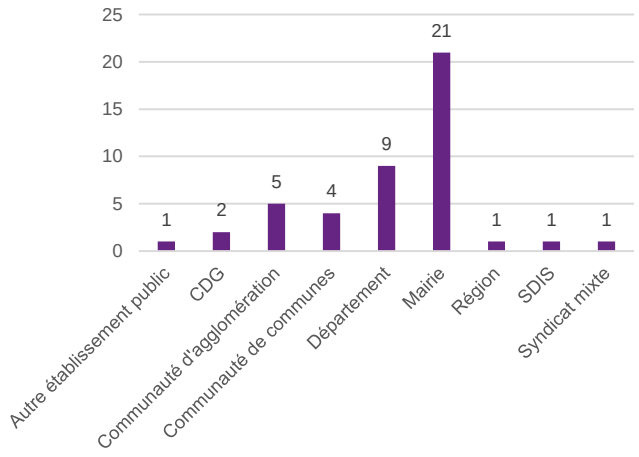

46.67% des admis en interne exercent dans une commune, 20.00% dans un département, 11.11% dans une communauté d'agglomération.

91.11% sont déjà titulaires de la FPT, 8.89% sont contractuels.

3ème concours

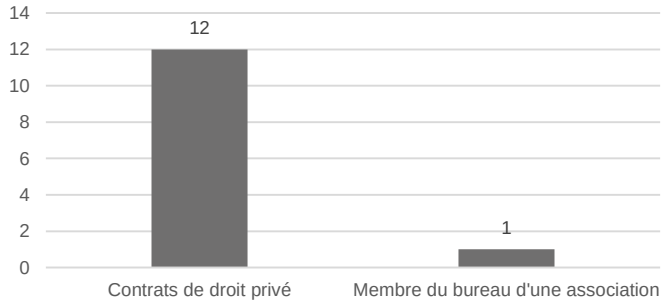

92.31% des admis en 3ème concours ont fait valoir des activités professionnelles dans le secteur privé.

Répartition des admis selon l'origine géographique

Au global,

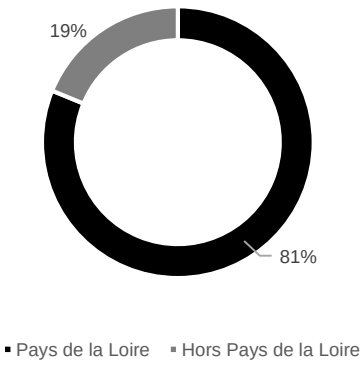

81.19 % des admis proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours. Les autres candidats sont originaires d'autres régions métropolitaines et d'Outre-Mer.

Selon la voie d'accès,

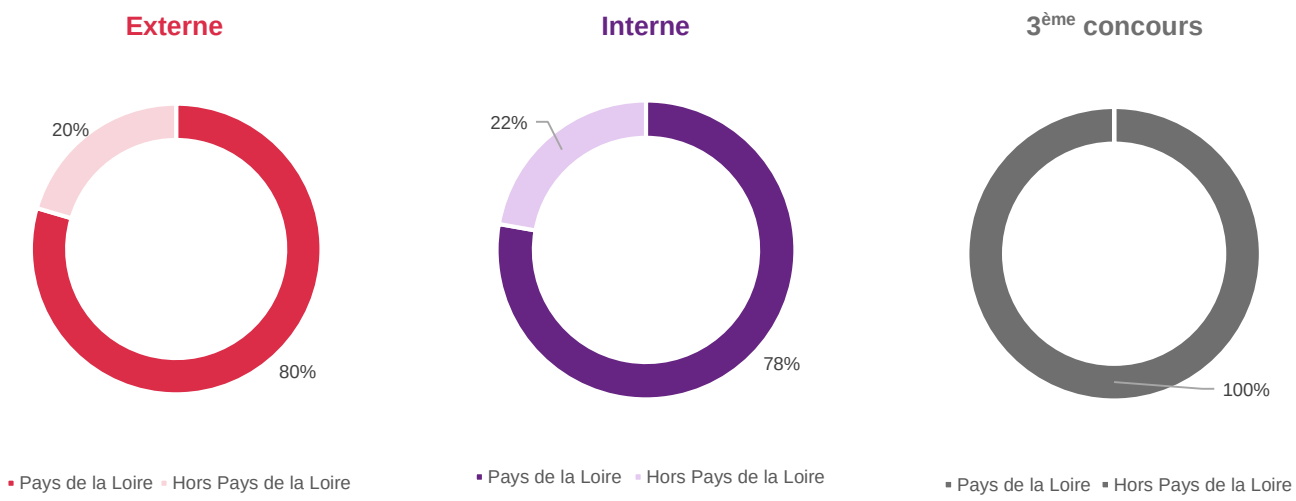

CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et veille emploi du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours de rédacteur principal de 2ème classe.

D'autre part, une attention et un effort particuliers doivent être portés sur les écrits :
Plus singulièrement, l'épreuve de questions, qui met en difficultés la majorité des candidats aux 3 voies d'accès, doit nécessairement faire l'objet d'un travail rigoureux et précis. Les fondamentaux du droit public et des finances publiques sur lesquels s'organisent l'action publique sont à maîtriser. A cet égard, la proposition de programme fournie dans la note cadrage doit utilement guider les candidats dans leur travail préparatoire.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il s'avère primordial de connaître l'environnement que l'on souhaite intégrer, en s'informant sur les modes de fonctionnement des collectivités territoriales, les enjeux et l'actualité s'y rapportant.

Il est également essentiel d'être capable de se projeter sur des fonctions d'encadrant, qui est l'une des missions potentielles exercées par un rédacteur principal de 2ème classe. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur suffisante et se cantonnent à leur positionnement actuel au moment de l'épreuve orale.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, les correcteurs et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 12 novembre 2024

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Le président du jury
Lionel LE THIEC